

Brevet de Technicien Supérieur Agricole

BTSa AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

RNCP 17218 (13/02/2023 - Diplôme national de niveau 5 du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

MAJ 03 2024

Public ciblé

- Jeunes entre **16 et 29 ans** révolus et personnes en reconversion professionnelle.

Conditions d'accès

- Être titulaire d'un Bac Pro Aménagements Paysagers, Bac Pro Productions Horticoles, Bac STAV ou Bac G;
(*Dérogations possibles pour d'autres cas*)
- Tests et entretien de positionnement.

Modalités d'inscription

- Dossier de préinscription / candidature en ligne
▶ www.campusvertdazur.fr
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités d'entrée en formation

- Entretien tripartite
- Signature du contrat d'apprentissage
(*le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage*)
- Sous réserve des places disponibles
(*pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter*)

Organisation de la formation

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **3 ans**
(2 à 3 semaines / mois au CFPPA)
Soit 1350h de formation en centre, le reste en entreprise.
- Calendrier de formation : **De Septembre à juin.**

Modalités d'évaluation et validation

- Formation en **Contrôles continus en Cours de Formation (CCF)** comptant pour 50% du diplôme ;
- **Epreuves terminales** (plusieurs épreuves) comptant également pour 50% du diplôme.

Individualisation

- Adaptation des parcours selon :
 - les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE) ;
 - les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.

Votre statut

Vous serez **salarié** sous **contrat d'apprentissage** (-30 ans) ou contrat de professionnalisation (+30 ans).

Modalités financières

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation. La formation est gratuite pour les apprenants, financée par l'**Opérateur de compétences (OPCO)** dont dépend son entreprise.

De la conception jusqu'à la réalisation et la gestion, le titulaire de ce BTS devra garantir la cohérence technique, le respect de la logique de conception et les règles de l'art d'un aménagement paysager respectueux de l'environnement.

L'OBJECTIF

Les titulaires de ce diplôme pourront maîtriser les techniques de suivi d'un chantier d'aménagement.

Ils pourront réaliser les tâches suivantes :

- ▶ Concevoir des projets, en dessiner les plans (coupes, élévations, perspectives) ;
- ▶ Établir les devis correspondants
- ▶ Préconiser, le cas échéant, des choix de végétaux, d'équipements et de matériaux

Par ailleurs, ils auront la charge des démarches administratives d'ouverture du chantier, de l'établissement du planning, de la gestion et du suivi des travaux.

Ces techniciens hautement qualifiés peuvent être employés dans un bureau d'études, une entreprise d'aménagement ou une collectivité territoriale.

L'objectif de cette formation est l'insertion professionnelle. Toutefois les titulaires du BTSa sont de plus en plus nombreux à continuer leurs études (CS, écoles d'ingénieurs, Licences pro, CPGE).

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage, c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent proposer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. De plus, ce cursus permet à l'apprenti d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final, vous serez doublement récompensé par l'obtention d'un diplôme et par une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer plus rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagements réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE



ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION



ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE



DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI

+ d'infos : www.education.gouv.fr
www.service-public.fr

LE CONTENU DE LA FORMATION (Consultez le référentiel du diplôme sur www.chlorofil.fr)

La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances théoriques, techniques, professionnelles et pratiques. Les candidat(e)s ont la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Enseignement technique et professionnel :

- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique ;
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers ;
- Gestion technico-économique de chantier ;
- Élaboration un projet d'aménagement paysager.

Module d'initiative locale

(enseignement à l'initiative de l'établissement) :

- La biodiversité au service de la gestion des espaces végétalisés urbains.

Enseignement général :

- Organisation économique, sociale et juridique ;
- Expression, Communication ;
- Langue ;
- Sport ;
- Technologie de l'informatique et du multimédia ;
- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager.

TRE :

- Elaboration de projet personnel et professionnel

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin (prendre contact avec la référente handicap du centre).

Venez découvrir nos supports pédagogique sur notre site internet



www.campusvertdazur.fr



Site et formations accessibles aux personnes en situation de handicap

LES DÉBOUCHÉS

Exemples de poursuites de formation possibles :

- Écoles d'ingénieurs, Licences Professionnelles, Classes préparatoires grandes écoles
- Certificats de spécialisation
- Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature

Insertion professionnelle (en entreprises privées ou collectivités territoriales) : Chef·fe de chantier, agent·e de maîtrise, conducteur·trice de travaux espaces / espaces forestiers, responsable de travaux espaces verts / espaces forestiers

Taux réussite
examen*

70%

Taux de satisfaction
Moyen*

72%

*session 2022-2023

► Indicateurs de résultats de l'apprentissage consultables sur www.inserjeunes.education.gouv.fr

Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Formation Apprentissage
88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES
Tél : 04 92 91 02 33
E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr
Site web : www.campusvertdazur.fr

